

un exemplaire du bill présenté l'an dernier par l'honorable membre d'Iberville (M. Béchar). Dans ces circonstances, il était de mon devoir de signaler l'erreur et de montrer que le bill de l'honorable membre ne devait pas avoir la priorité. Du moment qu'il eût affirmé que le bill avait été réellement présenté par lui, je ne pouvais penser à mettre sa parole en doute.

#### LE CANAL MURRAY.

##### DEMANDE DE RAPPORTS.

M. KEELER propose que la Chambre ordonne la production de tous les rapports faits par les ingénieurs du département des chemins de fer et des canaux, depuis 1878, au sujet du canal Murray et des travaux exécutés sur la réserve primitive de ce canal, dans le township de Murray.

M. McCUAIG propose en amendement que les mots suivants soient ajoutés à la motion : " et de tous rapports qui ont pu être faits à quelque époque que ce soit au sujet de toutes autres explorations relatives au choix du site du canal, et qui n'ont pas encore été soumis aux Chambres."

La motion, telle qu'amendée, est adoptée.

#### ACCIDENTS SUR LA LIGNE DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

M. MACDONNELL (Inverness) : Je propose que la Chambre ordonne la publication d'un état des accidents arrivés sur la ligne du chemin de fer Intercolonial depuis le 1er janvier dernier, indiquant la nature et le caractère de chaque accident, ainsi que la date où il est survenu. Je puis donner la raison qui me porte à faire cette motion. C'est que, dans le cours de mon voyage, en venant ici, (voyage qui a duré trois jours par le chemin de fer), il s'est produit pas moins de trois accidents, dont deux sur l'Intercolonial proprement dit, et le troisième sur la section de la Rivière-du-Loup à la Pointe-Lévis. C'est à Glasgow que le premier est arrivé, et il eut pour résultat, comme on sait, la mort de l'ingénieur du train. J'appris ce triste événement en arrivant à Pictou. Le jour suivant, qui était le 11, on me rapporta que l'engin avait déraillé sur la voie, dans un endroit dangereux, entre Halifax et Truro. Il n'y eut pas de perte de vie cette fois, mais des dommages considérables. Le troisième jour, nouvel acci-

M. MACKENZIE.

dent arrivé au train même dans lequel je me trouvais. Deux des roues du *tender* déraillèrent, et le train continua de rouler ainsi pendant plusieurs centaines de mètres. Ce fait était de nature à inquiéter les voyageurs, et chacun de nous éprouva un grand soulagement lorsque nous arrivâmes à la fin du voyage. J'ai rapproché de ces accidents la déclaration faite par le gouvernement au sujet de l'économie pratiquée dans l'administration de nos chemins de fer, et il m'a paru nécessaire de m'enquérir. Je suis d'opinion que c'est un devoir pour la Chambre de voir à ce que le système économique, qui est excellent en lui-même, ne mette pas en péril la vie des personnes qui voyagent sur la ligne et ne contribue par là à détourner ces personnes de voyager. Bien que les trois accidents que je viens de rapporter se soient succédés dans un espace de temps si court, personne ne sera plus heureux que moi si les informations que je demande ont pour effet de montrer qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer. Je veux croire que j'ai eu du malheur, et qu'il n'arrive pas fréquemment de ces successions d'accidents. J'aime à croire aussi que l'état demandé fera voir que l'économie qu'on a introduite dans l'administration du chemin est compatible avec la sûreté des voyageurs et n'empêche pas la parfaite efficacité du service.

SIR CHARLES TUPPER : Je suis très heureux que l'honorable membre d'Inverness (monsieur McDonnell) ait fait cette motion, parce qu'elle nous fournit une occasion de renseigner la Chambre et le public sur la valeur des rapports que l'on fait circuler dans le but de répandre l'impression que l'économie pratiquée sur l'Intercolonial l'a été au détriment de la voie elle-même et du matériel. Je souhaite que l'on fasse un examen sérieux à ce sujet. Je puis dire, pour ma part, que je considérerais comme on ne peut plus faux, comme équivalant à de l'extravagance, un système d'économie par lequel on n'effectuait la réduction des dépenses qu'au détriment de la voie ou en nuisant à l'efficacité du service. Je puis dire à la Chambre que je me suis assuré que tel n'était pas le cas, et que les réductions opérées n'ont eu aucun de ces effets. Je suis sûr de pouvoir établir que le matériel et la voie elle-même n'ont jamais été en meilleur état qu'en ce moment. Le service ne s'est jamais mieux fait que pendant la dernière année, tant